

## Tarif double

Ce produit est destiné aux clients (ménages ou petites entreprises consommant jusqu'à 12'000 kWh et dont la puissance est inférieure à 10 kW) disposant d'un point de fourniture sur le réseau basse tension (0,4 kV) et auxquels s'applique la tarification double.

Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017

	CHF/an	ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh	
		Energy Blue		Energy Green		Energy Grey	
		Haut tarif (7-21h)	Bas Tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas Tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas Tarif (21-7h)
<b>Prix de base</b>							
<b>Energie</b>							
Prix de l'énergie		11.50	7.95	14.00	10.45	10.50	6.95
<b>Utilisation du réseau<sup>1</sup></b>							
Prix de l'utilisation du réseau BT DT	117.00	10.90	6.00	10.90	6.00	10.90	6.00
Supplément Swissgrid <sup>2</sup>		0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40
<b>Redevances et taxes<sup>1</sup></b>							
Redevances communales <sup>3</sup>		1.32	1.32	1.32	1.32	1.32	1.32
Taxes d'encouragement <sup>4</sup>		1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40
Taxes fédérales des eaux et des poissons <sup>5</sup>		0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10
<b>Total sans TVA</b>	<b>117.00</b>	<b>25.62</b>	<b>17.17</b>	<b>28.12</b>	<b>19.67</b>	<b>24.62</b>	<b>16.17</b>
<b>Total avec TVA (8%)</b>	<b>126.36</b>	<b>27.67</b>	<b>18.54</b>	<b>30.37</b>	<b>21.24</b>	<b>26.59</b>	<b>17.46</b>

<sup>1</sup> Ces éléments sont repris des Produits d'utilisation du réseau. Les conditions détaillées des fiches tarifaires réseau font foi.

<sup>2</sup> Le supplément sur les coûts de transports du réseau à haute tension tient compte des coûts des systèmes de régulation sur les réseaux haute tension gérés par Swissgrid.

<sup>3</sup> Les redevances communales sont dues pour chaque point de fourniture (le prélèvement dépend de la commune concernée).

<sup>4</sup> Les taxes d'encouragement aux nouvelles énergies renouvelables (rétribution à prix coutant/financement des surcoûts) sont fixées chaque année par l'OFEN.

<sup>5</sup> La redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons (introduite par le Conseil fédéral à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012) est fixée chaque année par l'OFEN.

### Dispositions complémentaires

- Conditions générales (CG) de la Société des Forces Electriques de La Goule SA
- Conditions générales pour la fourniture d'énergie électrique de la Société des Forces Electriques de La Goule SA (CGF La Goule)
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFF)

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation du contrat.**